

## ÉLECTIONS 2026

# Membre du Conseil : entre investissement, passion et responsabilité

Le premier tour des élections communales vaudoises aura lieu le 8 mars 2026. Il s'agira pour les citoyennes et citoyens de renouveler la Municipalité et le Conseil communal, voire de présenter leur candidature. À quelques mois de cette échéance, focus sur l'implication concrète d'un membre du Conseil communal.

Contrairement à certaines idées reçues, l'investissement d'un membre du Conseil ne se limite pas à sa présence lors des séances du législatif. En amont, celui-ci est en effet appelé à consacrer un certain nombre d'heures à la préparation des dossiers qui seront discutés en plénum.

### Lecture et analyse des préavis

Cette étape implique par exemple la lecture attentive de documents parfois volumineux, l'analyse des propositions de la Municipalité, lesquelles prennent la forme de préavis, ainsi que la recherche d'informations complémentaires pour mieux comprendre les enjeux en cours. Selon les thématiques abordées, cette préparation peut s'avérer importante, notamment lorsqu'il s'agit de sujets complexes comme le budget ou des projets d'aménagement. Certains ou certaines choisissent également de consulter les habitantes et habitants de leur quartier, afin de recueillir leurs avis et leurs préoccupations, renforçant ainsi leur légitimité et leur pertinence lors des débats.

### Participation aux commissions communales

Le rythme d'un membre du Conseil communal est donc marqué par sa participation aux séances du législatif (entre 11 et 12 séances par année pour Blonay – Saint-Légier). À cela s'ajoute souvent une participation aux commissions permanentes (finances, gestion notamment) ou ad hoc, qui portent sur un projet spécifique (réfection d'une route par exemple). Au sein de ces commissions, la conseillère ou le conseiller et les autres membres de la commission examinent les dossiers en profondeur, formulent des recommandations lesquelles seront communiquées en temps voulu à l'ensemble du Conseil communal. L'implication dans ces commissions requiert une certaine régularité, avec des réunions pouvant avoir lieu plusieurs fois par mois, selon l'actualité ou les urgences de la Commune.

### Un investissement certain

Au total, l'investissement politique d'un membre du Conseil communal peut représenter entre cinq et dix heures par mois, voire davantage lors de périodes de forte activité. Cet engagement, bien que bénévole, est défrayé sous forme de jetons de présence et d'indemnités forfaitaires selon un barème défini par le règlement du Conseil communal.

Informations complémentaires :

[pour-ma-commune.ch](http://pour-ma-commune.ch)  
[blonay-saint-legier.ch/elections-communales-2026](http://blonay-saint-legier.ch/elections-communales-2026)

### Coordonnées des partis et groupes ayant annoncé leur intention de déposer une liste en vue des élections communales de 2026

Parti / Groupe politique	Téléphone	E-mail
UDC	079 678 98 69	laurent.volper@bstl.ch
Union Citoyenne Blonay - Saint-Légier (UCBSL)		info@union-citoyenne-bsl.ch
PLR Blonay - St-Légier	079 538 94 18	info@plr-bsl.ch
Les Vert.e.s	079 779 88 56	fabienne.mottet@bluewin.ch
Parti socialiste et Allié.e.s	079 402 13 84	info@psblonaysaintlegier.ch
vert'libéraux Blonay - Saint-Légier	079 440 67 26	bsl@vertliberaux.ch
Le Centre Blonay-St-Légier	079 766 99 56	info@bsl.le-centre.ch



## AUTORITÉS

# Les décisions du Conseil communal en un clin d'œil

**Lors de sa séance du 30 septembre dernier, le Conseil communal de Blonay – Saint-Légier :**

- a accepté le préavis 25-2025 concernant le prêt pour l'équipement et l'aménagement de la structure d'accueil des Vergers à St-Légier-La Chiésaz, en faveur de la fondation REBSL, d'un montant de CHF 1'300'000.-

Le préavis 26-2025 concernant l'installation et la location de classes provisoires dans le cadre des travaux de rénovation et d'agrandissement des collèges de Bahyse II et III, pour un montant total de CHF 2'650'000.-, a été reporté par la Municipalité et sera soumis au Conseil communal du 28 octobre.

- a décidé de prendre en considération l'interpellation suivante de M. Yves Filippozzi, Les Vert.e.s, intitulée : « Oui à l'information, Non à la désinformation ».
- a procédé à l'assermentation d'un nouveau membre du Conseil : Mme Catherine Meyer (PS & Allié.e.s) en remplacement de Mme Maya Keren, démissionnaire.

**Lors de sa séance du 28 octobre, le législatif a accepté les préavis suivants :**

- Préavis 26-2025 concernant l'installation et la location de classes provisoires dans le cadre des travaux de rénovation et d'agrandissement des collèges de Bahyse II et III, pour un montant total CHF 2'650'000.-
- Préavis 08-2025 concernant l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA) - Les deux amendements proposés dans le rapport de minorité ont été refusés.
- Préavis d'apurement 22-2025 concernant les dépenses réalisées en urgence pour le réseau d'eau

## La Commune adhère au système Smartvote

Dans le cadre des élections communales de 2026, la Commune a choisi d'adhérer au système Smartvote. Smartvote est une plateforme en ligne qui aide les électrices et électeurs à mieux connaître les candidates et candidats qui se présentent. Ces derniers remplissent un questionnaire portant sur différents thèmes liés à la vie communale.

Les citoyennes et citoyens peuvent ensuite répondre au même questionnaire sur le site Smartvote. Le système compare alors les réponses et indique quels candidats ont des opinions les plus proches des leurs. Cela permet à chacun de se faire une idée claire et personnalisée du profil des personnes qui s'inscrivent sur une liste en vue des élections.

[smartvote.ch](http://smartvote.ch)

potable et l'éclairage public au chemin des Cerisiers à St-Légier-La Chiésaz, pour un montant de CHF 199'884.25.

- Préavis 31-2025 concernant la réfection de la chaussée avec la création d'un trottoir franchissable, de l'éclairage public, des conduites d'eau potable et d'égouts, des chemins du Lacuez et de Fossaulion, pour un montant total de CHF 2'570'000.-

## PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Vendredi 5 décembre 2025 / 18h (à Lausanne)

Mardi 10 février 2026 / 20h

Mardi 24 février 2026 / 20h

Mardi 31 mars 2026 / 20h

Ouvertes au public, les séances ont lieu à Blonay, à l'Ancien Stand Grande salle.

Toutes les informations peuvent être consultées sur le site de la Commune à l'adresse :

[blonay-saint-legier.ch/decisions-du-conseil](http://blonay-saint-legier.ch/decisions-du-conseil)

